

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

UFI: 5P95-7V4E-0101-PGMR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Biocides (par ex. désinfectant et produit antiparasitaire) Uniquement pour usages industriels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ROWE Mineralölwerk GmbH	
Rue:	Langgewann 101	
Lieu:	D-67547 Worms	
Téléphone:	+49 (0)6241 5906-0	Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
E-mail:	info@rowe-oil.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	
E-mail:	sdb@rowe-oil.com	
Internet:	www.rowe-oil.com	
Service responsable:	Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315
 Eye Dam. 1; H318
 Skin Sens. 1; H317
 Aquatic Acute 1; H400
 Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydroxyde de potassium; potasse caustique
 Isotridécanol, éthoxylé
 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one
 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 2 de 17

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

Étiquetage particulier

EUH070	Toxique par contact oculaire.
--------	-------------------------------

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 3 de 17

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol			5 - < 15 %
	203-961-6	603-096-00-8	01-2119475104-44	
	Eye Irrit. 2; H319			
111905-53-4	Alcohols, C13-15-branched and linear			5 - < 15 %
	601-137-4			
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H302 H319 H400 H412			
9043-30-5	isotridécanol éthoxylé			2,5 - < 5 %
	500-027-2			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé			2,5 - < 5 %
	931-137-2			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one			2,5 - < 5 %
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H302 H315 H318 H317 H400 H410			
2372-82-9	N1-(3-Aminopropyl)-N1-dodecyl-1,3-propanediamine			0,3 - < 1 %
	219-145-8			
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1, Eye Dam. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H301 H314 H318 H373 H400 H410			
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium			0,3 - < 1 %
	223-296-5	613-344-00-7		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H331 H311 H302 H315 H319 H317 H372 H400 H411 EUH070			
1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique			0,5 - < 1 %
	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H290 H302 H314 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 4 de 17

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	5 - < 15 %
		dermique: DL50 = 4120 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5660 mg/kg	
111905-53-4	601-137-4	Alcohols, C13-15-branched and linear	5 - < 15 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
9043-30-5	500-027-2	isotridécanol éthoxylé	2,5 - < 5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
69011-36-5	931-137-2	Isotridécanol, éthoxylé	2,5 - < 5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	2,5 - < 5 %
		par inhalation: ATE 0,21 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE 450 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,036 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
2372-82-9	219-145-8	N1-(3-Aminopropyl)-N1-dodecyl-1,3-propanediamine	0,3 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 600 mg/kg; par voie orale: DL50 = 261 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=10	
3811-73-2	223-296-5	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium	0,3 - < 1 %
		par inhalation: ATE 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE 790 mg/kg; par voie orale: ATE 500 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=100	
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique	0,5 - < 1 %
		par voie orale: DL50 = 333 - 388 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Éloigner la victime de la zone dangereuse.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 5 de 17

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Non inflammable.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂),
Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les bouches de canalisations. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 6 de 17

de réception.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.
température maximale de stockage: 80 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
Produits biocides

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,5		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 7 de 17

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	67,5 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	101,2 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6,25 mg/kg p.c./jour
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	37 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	263 mg/kg p.c./jour
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6,81 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,966 mg/kg p.c./jour
2372-82-9	N1-(3-Aminopropyl)-N1-dodecyl-1,3-propanediamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,789 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	8,96 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,118 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour
1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 8 de 17

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	
Eau douce		1,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		11 mg/l
Eau de mer		0,11 mg/l
Sédiment d'eau douce		4,4 mg/kg
Sédiment marin		0,44 mg/kg
Intoxication secondaire		56 mg/kg
Sol		0,32 mg/kg
2372-82-9	N1-(3-Aminopropyl)-N1-dodecyl-1,3-propanediamine	
Eau douce		0,001 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,00015 mg/l
Eau de mer		0,0001 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,2 mg/kg
Sédiment marin		0,13 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,18 mg/l
Sol		45,34 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèle de gants adapté: Caoutchouc butyle, NBR (Caoutchouc nitrile)
Temps de pénétration > 480 min

Protection de la peau

Combinaison de protection contre les substances chimiques (DIN EN 13034)

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire .
Type de filtre: ABEK-P2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 9 de 17

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:	-5 °C	Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	95 °C	OECD 103
Inflammabilité:	Difficilement combustible.	
Limite inférieure d'explosivité:	0,7 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	12,6 vol. %	
Point d'éclair:	106 °C	EES A 09
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	11	CIPAC MT 75
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	5 mm²/s	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	3,95 - 3,96 g/L	OECD 114
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur: (à 0 °C)	6,1 hPa	
Densité (à 20 °C):	1,01 g/cm³	OECD 109
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Caractéristiques des particules:	négligeable	

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides: 2,925

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 10 de 17

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Agent réducteur, Acide fort, Base forte.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Produits de pyrolyse, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique par contact oculaire.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylque de l'éthylène glycol				
	orale	DL50 5660 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 4120 mg/kg	Lapin		
111905-53-4	Alcohols, C13-15-branched and linear				
	orale	ATE 500 mg/kg			
9043-30-5	isotridécanol éthoxylé				
	orale	ATE 500 mg/kg			
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé				
	orale	ATE 500 mg/kg			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one				
	orale	ATE 450 mg/kg			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,21 mg/l			
2372-82-9	N1-(3-Aminopropyl)-N1-dodecyl-1,3-propanediamine				
	orale	DL50 261 mg/kg	Rat	REACH Dossier	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 600 mg/kg	Rat	REACH Dossier	EU Method B.3
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	ATE 790 mg/kg			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique				
	orale	DL50 333 - 388 mg/kg	Rat	Echa	OCDE 425

Irritation et corrosivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 11 de 17

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one; 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 12 de 17

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100		Scenedesmus sp.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	
111905-53-4	Alcohols, C13-15-branched and linear					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10 mg/l	> 1 - <	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 10 mg/l	> 1 - <	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
2372-82-9	N1-(3-Aminopropyl)-N1-dodecyl-1,3-propanediamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,431	96 h	Danio rerio	REACH Dossier OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,01	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,078	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50	18 mg/l ()	3 h	Boue activée	REACH Dossier OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
2372-82-9	N1-(3-Aminopropyl)-N1-dodecyl-1,3-propanediamine			
	OECD Guideline 301 D	79%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	0,56 (25°C)
9043-30-5	isotridécanol éthoxylé	0,56
2372-82-9	N1-(3-Aminopropyl)-N1-dodecyl-1,3-propanediamine	0,34
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium; pyrithione sodique; pyrithione de sodium	-2,38

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 13 de 17

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Alcohols, C13-15-branched and linear)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601 650

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Alcohols, C13-15-branched and linear)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 14 de 17

Dispositions spéciales: 274 335 375 601 650
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Alcohols, C13-15-branched and linear)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: 274 335 375 969
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-F
Groupe de ségrégation: 18 - alkalis

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Alcohols, C13-15-branched and linear)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A197 A215
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y964
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964
IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: Alcohols, C13-15-branched and linear

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 15 de 17

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 55, Inscription 75

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

E1 Danger pour l'environnement aquatique

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,14,15,16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 16 de 17

Abréviations et acronymes

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Skin Corr. 1: Corrosion cutanée, catégorie de danger 1
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC COOL SYSTEMREINIGER-A

Révision: 29.07.2025

Code du produit: 65113

Page 17 de 17

évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH070	Toxique par contact oculaire.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)